



COMMUNIQUE DE PRESSE LE 16 SEPTEMBRE 2009

Compagnies aériennes low cost : Classement 2008-2009 des voyageurs

AIR VALID diffuse le 1^{er} classement des low cost pour le confort des sièges

Air Valid diffuse le 1^{er} classement indépendant sur les compagnies aériennes low cost au départ de l'Europe. Ce classement repose sur les avis et notes certifiés de la part des voyageurs sur le sentiment de confort des sièges durant un vol. Ce classement a été calculé sur la base d'avis et notes déposés par les passagers sur un trajet et numéro de vol par compagnie aérienne.

Air Valid a reçu du 1^{er} septembre 2008 au 1^{er} septembre 2009 jusqu'à 1577 avis pour 37 compagnies aériennes low cost de la part des internautes qui ont effectivement réalisé un trajet sur la compagnie aérienne notée. Pour ce classement, uniquement les compagnies aériennes ayant obtenu plus de 100 avis ont été pris en compte.

Top 5 des compagnies aériennes low cost ayant obtenu une note supérieure à la moyenne:

<u>Compagnie aérienne low cost</u>	 Note « Confort siège »
Air Berlin	16,15
Air Baltic	14,87
Vueling Airlines	14,02
Transavia.com	13,75
Meridiana	13,07

A titre comparatif, pour la période du 1^{er} Septembre 2008 au 1^{er} Septembre 2009, 165 compagnies aériennes régulières ont obtenu un total de 92920 avis avec une note moyenne de 13,80 pour le confort des sièges à bord en classe économique.








« En marge du caractère payant ou offert des repas et divertissements proposés à bord par une compagnie aérienne low cost, **le confort des sièges devient un critère majeur dans le choix du passager selon notre enquête.** Bien qu'en période de récession économique, le consommateur reste exigeant sur le thème du confort et des services proposés à bord par la compagnie » déclare Air Valid.

[Air Valid](#) a développé un formulaire (questionnaire) et un savoir-faire propre pour la collecte d'avis d'internautes ayant réalisé un trajet en avion. La collecte d'avis se déroule notamment par l'envoi au voyageur d'un email de la part de l'agence de voyage qui propose à son client de déposer un avis sur le vol qu'il a effectué.

*« En conclusion, selon notre enquête, il apparaît clairement que bien que le prix est le facteur déterminant pour le passager dans le choix de sa réservation. **Les passagers qui voyagent pour leurs loisirs, sont moins avertis et donc plus critiques que ceux qui se déplacent pour motif professionnel.** Ces derniers sont quand à eux plus regardant sur le confort et donc sur le rapport qualité (confort) / prix.*

Il est fort à parier que les compagnies low cost investiront aussi dans des services et des divertissements qui flattent cette clientèle professionnelle, comme la connectique à bord afin de rivaliser avec les compagnies régulières et ainsi augmenter le sentiment de confort.» déclare Air Valid qui recense maintenant pour chaque compagnie aériennes les services et divertissements proposés à bord.

A propos d'Air Valid

Depuis janvier 2007, Air Valid ® diffuse des informations sur 1212 compagnies aériennes, 109.700 avis certifiés de voyageurs par trajet soit 47.000 numéros de vol sur 261 compagnies et propose un [Comparateur de « Pitch »](#) des sièges d'avions en classe économique sur 156 compagnies aériennes. Air Valid intervient par ailleurs en informations des passagers sur les marchés  UK,  ES,  DE,  IN,  CN et  US. Air Valid a mis en ligne, le 09 juillet 2009,  Eezeer.com, le 1^{er} réseau social destiné aux voyageurs qui peuvent alimenter la communauté et leurs profils directement depuis leur iPhone et les téléphones mobiles pour envoyer des « Tweets », des commentaires, des notes, des photos, des vidéos,... sur un numéro de vol ou une compagnie aérienne.

Contact Presse : Christine BESEGUI, communication[at]air-valid.com

AIR VALID diffuse des informations sur les compagnies aériennes en agence de voyages et sur le site AIR VALID, conformément au Décret no 2006-315 du 17 mars 2006 et du [Décret 2007-669 du 02 mai 2007](#) relatifs à l'obligation d'information des passagers aériens sur l'identité du transporteur aérien.